

Questions orales

● (1435)

M. Cliff Breitzkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, le ministre nous donne à la Chambre sa version des faits, alors que les fonctionnaires ont dit récemment aux médias que Winnipeg recevait une part disproportionnée des crédits. La situation serait même pire que celle que j'ai décrite dans mon rapport. Peu importe comment on présente les choses, le programme de diversification de l'économie de l'Ouest canadien est, en gros, une assiette au beurre.

Le ministre est-il prêt à démanteler le ministère pour montrer aux Canadiens qu'il va faire passer les finances de la nation avant son propre programme de favoritisme?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est là un autre exemple du vieux dicton qui veut que les chiffres ne mentent jamais, mais que les menteurs utilisent les chiffres. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Nous avons, bien des fois dans le passé, cité de grands écrivains. J'invite le ministre à retirer le mot « menteurs » utilisé dans ce contexte. Veuillez avoir l'obligeance de le faire.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est un dicton que m'a appris ma mère. Je ne voudrais certes pas l'appliquer à mon collègue. Il s'agissait simplement, dans le contexte, d'un dicton d'ordre général.

Le Président: Chers collègues, on ne va pas citer, d'une part, les grands écrivains et, d'autre part, les berceuses de nos mères. Je prie le ministre de retirer le mot immédiatement.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je retire certes toute allusion pouvant faire croire que le député est un menteur.

Je vais essayer de citer, à titre de référence, l'ouvrage *Bartlett's Quotations*. . .

Le Président: Le ministre pourrait peut-être donner directement sa réponse.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre au député directement, je voudrais tout d'abord signaler que, au cours de la dernière année, nous n'avons pas procédé à une répartition géographique des projets, ce que nous nous refusons de faire, car nous favorisons une stratégie globale pour tout l'ouest du pays afin que les projets profitent à toutes les régions. Cependant, le fait est que la Colombie-Britannique a obtenu près de la moitié de tous les crédits consacrés à la diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

Un député réformiste, soit dit en passant, a reçu à lui seul plus de 37 millions de dollars en une seule subvention. Il peut se vanter d'avoir obtenu la plus forte allocation parmi tous les députés. Je le félicite de son efficacité. Cependant, lorsqu'on fait des comparaisons entre les villes, je tiens à dire, à regret, à mes collègues du Manitoba que c'est la ville de Saskatoon, en Saskatchewan, qui a profité le plus, par habitant, des investissements qui ont été faits dans le cadre de la diversification de l'économie

de l'Ouest canadien. Permettez-moi de féliciter les députés de cette région.

* * *

[Français]

LA TAXE D'ENTRÉE AUX ÉTATS-UNIS

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. En proposant dans son budget l'imposition d'une taxe de 3 \$ par véhicule et de 1,50 \$ par personne entrant aux États-Unis, le gouvernement américain a soulevé une opposition unanime au Canada et au Québec, où l'on juge cette taxe tout à fait incompatible avec l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il nous indiquer quelle a été la réaction du gouvernement américain, à la suite de la protestation faite par le Canada, via son ambassade à Washington?

● (1440)

[Traduction]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre hier, nous avons soulevé cette question auprès du représentant du commerce des États-Unis. Nous l'avons fait la semaine dernière et de façon plus officielle auprès du secrétariat d'État. On a pris bonne note de nos protestations, mais d'après la réaction générale, la mesure proposée n'a absolument aucune chance d'être approuvée par le Congrès américain.

En fait, aujourd'hui même, un sénateur américain, le sénateur Gramm, du Texas, a dit que la proposition est aussi morte que l'est Elvis Presley.

Des voix: Il est vivant, Roy.

Le président: Je préférerais voir le visage de la personne qui vient de répondre.

[Français]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, je pense que le cocktail du gouverneur général en a affecté quelques-uns!

Toutefois, je voudrais que le ministre revienne un peu et qu'il nous dise quelle mesure de représaille il entend prendre, si jamais les États-Unis persistent dans cette voie d'imposer, non pas un ticket modérateur, mais une sorte de ticket freineur à la frontière canadienne? Je voudrais qu'il me réponde comme un homme.

[Traduction]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, la question est quelque peu hypothétique.

Nous ne prévoyons pas que cette taxe sera imposée. Si cela devait se produire, il existe peut-être des mesures que nous pourrions prendre pour riposter contre une telle action de la part du gouvernement des États-Unis.

Je répète au député d'en face que, selon nous, il est fort peu probable que cette taxe sera imposée.